

## REUNION DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE

28 JUILLET 2009

### COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'APSF

**Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais, dans ma communication, vous présenter brièvement l'activité des métiers de financement en 2008 et l'action professionnelle récente de l'APSF.

**A fin décembre 2008, les concours des sociétés de financement** à l'économie ressortent à 71 milliards de dirhams, en progression de 22%.

Par métier, cet encours se répartit comme suit :

- crédit-bail : 30,2 milliards de dirhams, en hausse de 5,6 milliards ou 22,8% ;
- crédit à la consommation : 36,1 milliards de dirhams, en progression de 5,4 milliards ou 17,7% ;
- mobilisation de créances : 922 millions de dirhams, en progression de 219 millions ou 31% ;
- fonds de garantie : 427 millions, en progression de 47 millions ou 12,3% ;
- affacturage : 2,2 milliards, en progression de 50,5% ;
- gestion des moyens de paiement : l'encours d'émission de cartes atteint plus de 5 millions, en progression de 19%, et le nombre de transactions s'établit à plus de 115 millions, en hausse de 17% pour une valeur correspondante de 84 milliards de dirhams, également en progression de 17%.

Les premières indications pour ce qui est des **premiers mois de l'année 2009** recueillies auprès de quelques sociétés membres de l'APSF, montrent une progression contenue de l'activité pour ce qui est aussi bien du crédit-bail que du crédit à la consommation, avec une quasi stagnation au cours du premier trimestre et une légère progression, semble-t-il, au deuxième trimestre.

Au niveau des incidents de paiement enregistrés, nous ne notons pas, d'après les premiers éléments recueillis, d'augmentation inquiétante de la sinistralité. A ce propos, évaluant l'impact possible de la crise internationale sur l'économie nationale, le Conseil de l'APSF, réuni au mois de décembre 2008, avait appelé les sociétés de financement à être plus que jamais attentives à la qualité de leurs engagements et plus que jamais proches de leur clientèle.

Il semble à cet égard que les recommandations du Conseil ont été entendues. L'évolution contenue du risque au cours des premiers mois de l'année 2009 est certainement liée à un renforcement de la vigilance des sociétés de financement et de leur système préventif des incidents de paiement.

**Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,**

J'ai eu l'occasion, ici même, de vous faire part du niveau et de la qualité de la concertation entre l'APSF et ses partenaires, institutionnels ou historiques. Cette concertation s'est naturellement poursuivie depuis notre dernière réunion de juillet 2008 et elle a atteint, compte tenu de la densité et de la fréquence des échanges, un niveau tel, qu'elle frise pour ainsi dire l'excellence.

A chaque fois, auprès des décideurs, l'APSF a marqué son adhésion pleine et entière pour faire évoluer les métiers de financement dans un **cadre organisé, sécurisé** et assis sur les **principes de bonne gouvernance**. A cet égard, et suivant en cela les recommandations de la Direction de la Supervision Bancaire de Bank Al-Maghrib, le projet d'institution du **Médiateur de l'APSF** progresse dans de bonnes conditions et la réflexion autour de l'adoption d'un **code d'éthique des métiers de financement**, est déjà largement entamée.

De même, s'agissant de deux projets d'envergure qui détermineront, à plus d'un titre, l'avenir des métiers de financement et qu'elle a, au demeurant, anticipés, l'APSF y a souscrit sans réserve quant au principe, appelant à quelques ajustements pour tenir compte de la réalité et de la spécificité des métiers de financement. Je veux parler, d'une part, du projet de **Credit Bureau** de Bank Al-Maghrib et, d'autre part, du **projet de loi édictant des mesures de protection du consommateur**.

Dans le cas du Credit Bureau, forte de son expérience de partage de données depuis 2002 dans le cadre du SAAR -Système d'Aide à l'Appréciation du Risque-, l'APSF a apporté son éclairage à la DRRE de BAM qui pilote le projet et au délégataire de la centrale des risques. Sur nombre d'écueils possibles du point de vue de l'APSF, aussi bien au plan technique que juridique, l'APSF a été entendue. Il reste, maintenant, à régler définitivement la question de la tarification des consultations qui doit refléter, de notre point de vue, un juste coût de la mise en place et du fonctionnement de la centrale des risques déléguée.

Dans le cas de la protection du consommateur, appuyée par la DSB et la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, l'APSF a été, là aussi, entendue par la Direction du Commerce Intérieur, promoteur du projet de loi, sur nombre de dispositions jugées contraignantes pour l'accompagnement du financement de la consommation, et allant parfois à l'encontre même de l'intérêt du consommateur. A nos yeux, il reste à présent à affiner certaines dispositions qui, en l'état, impacteront, pour certaines, négativement le crédit affecté, notamment le crédit automobile, et ralentiront, pour d'autres, les procédures en vigueur au niveau des tribunaux, avec le dessein d'interdire l'usage du billet à ordre.

Bien sûr, au cours des échanges avec nos partenaires, et pour ce qui est des questions spécifiques à la **présentation au public des opérations d'assurances par les sociétés de**

**financement** et aux règles fiscales applicables aux banques pour la **radiation du bilan des créances en souffrance âgées**, l'APSF n'a eu de cesse d'appeler à ce que les sociétés de financement soient considérées pour ce qu'elles sont, à savoir des établissements de crédit. Et que de ce fait, les mesures applicables aux banques, quand elles sont de nature à les concerner, doivent leur être étendues.

**Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,**

Outre les questions générales que je viens d'évoquer, d'autres spécifiques à tel ou tel métier, ont été l'objet d'un examen attentif de la part de l'APSF, avec, là aussi, une large concertation avec les partenaires concernés.

Au niveau du **crédit à la consommation**. La **décision de l'APSF de relever le niveau du salaire préservé des fonctionnaires** qui recourent au crédit constitue, sans conteste, la mesure phare en matière de crédit à la consommation depuis quelques mois. Mesure qui entre dans le cadre de la lutte contre le surendettement, si surendettement il y a.

En accord avec la Trésorerie Générale du Royaume, partenaire historique des sociétés de crédit à la consommation pour ce qui est du crédit aux fonctionnaires, le salaire préservé, hors allocations familiales et hors indemnités de représentation, a été porté, en effet, de 1 000 dirhams à 1 500 dirhams et ce, depuis le 1er janvier 2009. Ce relèvement procède d'un arbitrage difficile entre préserver un salaire suffisamment élevé et ne pas exclure, ce faisant, tout une frange de la population des fonctionnaires du circuit du crédit moderne et la jeter dans les bras des usuriers.

Au niveau du **crédit-bail**. La profession a axé ses démarches sur le **remboursement du crédit de TVA cumulé à fin 2007**. Par ailleurs, compte tenu du contexte d'incertitude lié à la crise économique, les professionnels du crédit-bail ont ouvert la concertation avec les transporteurs en vue d'examiner les moyens de dépasser les difficultés conjoncturelles de ces derniers. La profession s'est dit disposée à examiner au cas par cas la situation des entreprises de transport à condition que ces entreprises soient organisées et qu'elles rencontrent effectivement des difficultés du fait de la conjoncture.

Soulignons, toujours pour ce qui est du crédit-bail, que l'APSF a organisé dernièrement à l'attention des responsables de ses sociétés membres des séminaires de formation **autour de thèmes d'actualité relatifs au leasing au Maroc**, parmi lesquels "gouvernance de la performance globale et gestion du risque" et "arbitrage entre croissance et rentabilité dans une société de crédit-bail".

Par ailleurs, l'APSF a accueilli en son sein, conformément aux dispositions de la loi bancaire, les sociétés d'**intermédiation en matière de transfert de fonds** agréées par Bank Al-Maghrib, sept au total à ce jour. Suite à la décision du Conseil de l'APSF de doter ce métier d'une structure dédiée, en l'occurrence une Section Transfert de fonds, celle-ci a été constituée début 2009.

Ce métier apprend à s'organiser, mais d'ores et déjà, la Section peut se prévaloir de réalisations concrètes, comme l'élaboration, sous la supervision de Bank Al-Maghrib, d'un

**projet de convention avec le ministère de l'Intérieur en matière de sécurité minimum dans les agences de transfert de fonds.**

La Section a également planché sur la mise en conformité avec la législation marocaine des contrats liant les deux opérateurs mondiaux en matière de transfert de fonds - Money Gram et Western Union - aux sociétés marocaines et ce, pour ce qui concerne la clause d'exclusivité.

**Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi, avant de conclure ce bref tour d'horizon des réalisations de l'APSF, de rappeler l'**action sociale de l'APSF dans le cadre de l'INDH**, à travers l'octroi, depuis 2007, de bourses d'enseignement supérieur à des bacheliers orphelins nécessiteux, encadrés par la Fondation Marocaine de l'Étudiant. Devant leurs parcours universitaires particulièrement brillants, la dernière Assemblée générale de l'APSF a décidé d'augmenter la dotation de l'APSF destinée à ces jeunes.

Permettez-moi aussi de vous annoncer, l'organisation par l'APSF, à la rentrée prochaine, des **Assises nationales de l'affacturage**. De même, je voudrais vous faire part de la candidature de l'APSF à **organiser les congrès 2011 des fédérations européennes Eurofinas et Leaseurope**, manifestation qui regroupe chaque année quelque 600 à 700 participants, hauts dirigeants de la finance internationale. De la sorte, et après avoir eu à organiser une telle manifestation en 1993 et 2003, l'APSF espère apporter de nouveau sa contribution au rayonnement économique et culturel du Royaume.

**Je vous remercie de votre attention.**